



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 44651

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires à la Banque de France. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués, pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires, Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs, par rapport à l'ensemble des agents de la Banque de France.

Texte de la réponse

La Banque de France, personne morale sui generis, dispose d'un statut spécial pour ses agents titulaires qui ne sont toutefois pas fonctionnaires. Par ailleurs, la banque emploie, notamment pour la surveillance et l'entretien de ses locaux, des personnels non statutaires. En ce qui concerne les agents statutaires, en 2002, un adjoint de direction de première classe sur un effectif total de 15 837 agents a été licencié pour faute grave, soit un pourcentage non significatif. En 2003, un agent de caisse a été licencié pour faute grave sur un total de 15 781 agents statutaires. En ce qui concerne les personnels non statutaires, trois agents de surveillance et un agent d'entretien, soit 0,24 du total de 1 652 agents, ont été licenciés pour faute grave en 2002. En 2003, deux agents de surveillance et un agent d'entretien ont été licenciés pour le même motif soit 0,19 % des 1 605 agents. Aucun agent stagiaire n'a été licencié en 2002 et 2003.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44651

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5633

Réponse publiée le : 13 juin 2006, page 6202